Quand un médecin refuse le vaccin aux adolescents...



Article rédigé par Le Figaro, le 27 juillet 2021

Source [Le Figaro] Dans un centre itinérant à Bléré, le praticien a refusé l'injection à une «petite dizaine» de jeunes, affirmant qu'ils «le remercieraient plus tard».

Dans le village tourangin de Bléré, les adolescents venus demander l'injection au centre vaccinal itinérant sont repartis bredouilles. La raison ? Le médecin en charge de la vaccination considérait que «les études pour les moins de 16 ans n'étaient pas bien faites», rapporte une mère de famille interrogée par France Bleu Touraine. Sa fille de 13 ans, accompagnée de son père, s'est vue refuser tout net l'injection demandée. «Mon mari a (...) fait quatre heures de queue», a raconté la mère, assurant que sa fille était munie de tous ses documents et ne faisait l'objet d'aucune contre-indication vaccinale. «Au bout de ces quatre heures, le médecin a refusé de la vacciner sous prétexte qu'elle avait moins de 16 ans (...). Il a dit que plus tard on le remercierait», a-t-elle rapporté. Selon elle, le pompier également chargé de la vaccination a expliqué à son mari que «le médecin ne changerait pas d'avis», ayant «déjà fait ça plusieurs fois le matin».

Depuis le 15 juin pourtant, les autorités ont élargi l'injection aux adolescents âgés de 12 à 18 ans, indiquant qu'il n'y avait pas de risque pour les plus jeunes. «Que ce médecin fasse ce qu'il veut dans son cabinet», s'est insurgée la mère, «mais là il est dans un camion de pompier affrété par la préfecture». Une affirmation confirmée lundi par le maire de Bléré. Selon l'élu interrogé par nos confrères, une «petite dizaine» de jeunes de moins de 18 ans aurait été privée d'injection. Un manquement «regrettable» alors que, par ailleurs, 175 personnes ont été vaccinées grâce au centre itinérant.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici